

Législature 2017-2021

N° 05

Message du Conseil communal au Conseil général du 31 mai 2017

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour le CSPi Estavayer

1. Introduction

Le corps des sapeurs-pompiers intercommunal d'Estavayer (CSPi) était équipé d'un véhicule tonne-pompe datant de 1983 (TP83). Malheureusement, il est inutilisable car la pompe, élément principal du véhicule, est hors d'usage. Utilisé pour l'extinction lors d'interventions sur son territoire, ce véhicule faisait partie de la dotation du corps local.

Aujourd'hui, ce TP83 est remplacé par un véhicule de location afin de répondre aux standards du canton. En effet, une commune-siège d'un Centre de Renfort (CR) doit assurer la sécurité-incendie de son territoire en tout temps malgré l'engagement du CR dans le district. Ce véhicule de location ne répond pas aux standards actuels. Cette solution de remplacement ne peut donc être que temporaire.

Il en découle que nous devons disposer de deux véhicules d'extinction, tout comme les six autres Centres de Renfort qui ont déjà procédé aux changements de ces véhicules âgés de 34 ans. Afin de rester conforme aux standards Frifire et de pouvoir répondre aux alarmes sur le domaine du CSPi, il est important de remplacer ce tonne-pompe maintenant car la sécurité de fonctionnement n'est plus garantie.

2. Projet / Description du véhicule

Le processus d'acquisition du tonne-pompe a été géré par l'ECAB et un groupe de travail contenant des professionnels de la mécanique et de la défense-incendie. L'objectif est en effet de regrouper auprès de l'ECAB l'acquisition des véhicules de défense-incendie afin d'obtenir des économies d'échelle auprès des fournisseurs et d'avoir une uniformité des véhicules d'intervention utilisés au sein des différents corps du canton.

Une procédure de marché public a été suivie avec la définition d'un cahier des charges et de critères d'évaluation.

Pour les corps locaux, le choix de l'ECAB s'est porté vers un véhicule de 14 tonnes : un bon compromis au niveau de la grandeur qui sera adaptée à la configuration de la vieille-ville et des campings du bord du lac. Pour information, le véhicule CR est un 18 tonnes.

Le véhicule en question est une simple cabine sur laquelle est construite une superstructure équipée d'une citerne d'eau de 2'400 litres et de mousse de 100 litres, avec un dispositif d'extinction à 4 sorties eau et 2 sorties CAFS (système d'extinction exigé par le canton). Il possède aussi une génératrice électrique, un éclairage avec projecteur mobile, un équipement radiophonique de communication, quatre appareils de protection respiratoire, une caméra thermique, un équipement pour bûcheronnage et du matériel divers (tuyaux, lances, ventilateur, etc.) utile lors des interventions.

3. Devis

Le marché public a dirigé le canton et le groupe de travail vers un fournisseur qui a répondu au plus juste au cahier des charges.

Le devis s'établit comme suit :

Véhicule tonne-pompe sans équipement	CHF	425'000.00
Équipement	CHF	50'000.00
Divers et imprévus	CHF	25'000.00
TVA 8%	CHF	40'000.00
		<hr/>
Coût total TTC	<u>CHF</u>	<u>540'000.00</u>

Une demande préalable a été déposée à l'ECAB, selon la loi de 1964 sur les subventions de matériel concernant la lutte contre le feu. Une subvention de 40% du crédit demandé, selon information de l'ECAB, nous est assurée.

Pour information, les subventions sont les suivantes selon la loi de 1964 chapitre « subventionnement ».

Véhicule CSPi :	60% commune et 40% ECAB
Véhicule CR :	25% commune et 75% ECAB

Nous précisons que les Communes de Châtillon, Lully et Sévaz, faisant partie du CSPi Estavayer, participeront également au financement de ce véhicule, selon les termes de la convention du CSPi qui est en cours de finalisation suite à la fusion.

Compte tenu de la subvention de l'ECAB, le solde à répartir entre les communes du CSPi Estavayer sera le suivant :

Coût total du véhicule TTC	CHF	540'000.00
./. Subvention ECAB 40%	<u>CHF</u>	<u>216'000.00</u>
Montant à répartir entre les communes	<u>CHF</u>	<u>324'000.00</u>

4. Financement

Le montant de CHF 540'000.00 TTC sera porté à charge de la rubrique de la Police du feu. Le taux d'amortissement est fixé à 15.00 % selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2.00 %, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 91'800.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

Les montants touchés de l'ECAB et des communes conventionnées seront portés en déduction de l'investissement et diminueront la charge annuelle proportionnellement.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour le CSPi Estavayer et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 10 avril 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Samuel Ménétreay, Dicastère de la Culture, du Tourisme et de la Sécurité